



École nationale
de la statistique
et de l'analyse
de l'information

Dossier suivi par : Carine LAC et Patrick GANDUBERT
Tel. : +33 (0)2 99 05 32 86 / 32 72
Fax : +33 (0)2 99 05 32 05
stage@ensai.fr

**Objet LE STAGE OPERATEUR
(FIN DE 1^{RE} ANNEE)**

Rennes, le 20 octobre 2014

Il s'agit d'un stage opérateur en entreprise. Une convention de stage sera établie. Cependant, il pourra être possible qu'un contrat de travail (en France ou à l'étranger) se substitue à cette convention dès lors que les travaux confiés à l'étudiant dans le cadre de ce contrat sont de même nature que ceux qui auraient été réalisés par un salarié. C'est ce qui arrive notamment pour les emplois saisonniers sur les chaînes de production des industries intensives en main d'œuvre (textile, habillement, agroalimentaire...).

Faire son stage opérateur à l'étranger est fortement conseillé. En étant effectué à l'étranger, ce stage validera également la période obligatoire à l'étranger (voir les conditions dans le guide international).

Remarque :

Aucun stage ne peut être validé par le Département communication et relations extérieures, s'il n'a pas fait l'objet d'une convention ou d'un contrat de travail. Pour le contrat de travail, la remise au préalable de l'imprimé adéquat est obligatoire avant tout départ de l'école. L'original du contrat de travail est à présenter le plus tôt possible au bureau 251, à défaut un certificat à l'en-tête de l'entreprise et l'original de la fiche de paie seront exigés.

Objectifs

Le stage opérateur, que cela soit en France ou à l'étranger, n'est pas un stage d'application en statistique.

Il n'a pas à être effectué dans un service statistique. Il a pour but :

- de découvrir le monde de l'entreprise dans sa dimension socio-organisationnelle ;
- d'identifier l'ensemble du processus de fabrication et de diffusion d'un produit ou d'un service de l'amont (études de besoins, conception...) à l'aval (mise sur le marché, études de satisfaction...).

En étant effectué à l'étranger, ce stage a également pour but :

- de découvrir une autre culture sociale et professionnelle
- d'approfondir ses connaissances d'une langue étrangère

Statut du stagiaire

L'élève de l'Ensaï est affecté en tant que stagiaire sur un poste non cadre de l'entreprise et conserve son statut d'étudiant de l'Ensaï. Au cours du stage, l'élève doit se soumettre au règlement intérieur de la structure d'accueil. Lorsque la période en entreprise est effectuée après signature d'un contrat de travail,

Campus de Ker Lann
rue Blaise Pascal BP37203
35172 BRUZ CEDEX
Tél : 33 (0)2 99 05 XX XX
Fax : 33 (0)2 99 05 XX XX
communication@ensai.fr

l'élève ne relève plus de l'école mais devient subordonné à l'entreprise et relève du régime général en ce qui concerne sa couverture sociale et du code du travail pour la partie organisation et conditions de travail. Il ne retrouve son statut d'étudiant qu'à l'issue de la fin de son contrat de travail.

Durée

4 semaines minimum entre juin et fin août.

Contenu du stage

Le stage (respectivement période de travail) doit être conçu pour que les objectifs poursuivis soient atteints.

A l'issue de cette période, chaque élève doit mieux comprendre les modes d'organisation du travail en vigueur dans l'entreprise ainsi que les différents mécanismes qui régissent la production et la diffusion d'un bien (respectivement service). Il comporte donc essentiellement des étapes d'observation :

- observation des modes d'organisation du travail (centre(s) de décision, intensité des lignes hiérarchiques, liens fonctionnels entre les différents services, par exemple entre la " production " et le " marketing "...) ;
- observation des relations sociales (mode d'organisation du travail, identification des situations conflictuelles, rôle de la Direction des ressources humaines (DRH), rôle des syndicats....) ;
- observation de la « chaîne de production et de diffusion » du bien ou du service ;
- enfin, si la situation le permet, observation des unités où les méthodes statistiques sont (ou pourraient être) utilisées.

Le stage (respectivement période de travail) qui sera réalisé par les élèves est avant tout une période d'observation (même si durant cette période, un certain nombre de tâches seront confiées au stagiaire) qui offre l'occasion pour la majorité des élèves de découvrir le monde professionnel.

Le rapport de stage (ou rapport de travail)

Dans un premier temps (1 page), l'élève précisera les modalités de prospection et de choix de la structure d'accueil ainsi que les difficultés rencontrées pour trouver son terrain de stage. Dans une deuxième partie (2 pages maximum), l'élève décrira la structure d'accueil (organigramme détaillé, poids économique, poids et organisation des syndicats, relations sociales au sein de l'entreprise, dimension hygiène et sécurité...). Il s'attachera ensuite à relater sa propre expérience au sein de cette structure tout en mettant l'accent sur la dimension opérationnelle des travaux qui lui ont été confiés (2 pages maximum). Enfin, une dernière partie

(2 pages) sera consacrée au bilan (professionnel et personnel) de ces semaines passées dans la structure d'accueil. Il s'agira notamment de répertorier les bénéfices retirés de cette expérience (apport de connaissances nouvelles, meilleure identification du monde du travail...) mais également de faire des propositions d'amélioration en termes de contenu, de durée, de prospection de la structure d'accueil...

Le rapport sera rédigé en tenant compte des phases d'observation que l'élève aura lui-même identifiées : observation des modes d'organisation du travail, des relations, sociales, des méthodes de production des biens et/ou des services...